



Règlement du Tamuda Bay Eco Triathlon 2024

En s'inscrivant au TBET, le participant s'engage à :

1. Être âgé minimum de 16 ans pour toutes les distances à la date de l'événement
2. Respecter scrupuleusement et sans réserve tous les termes du présent règlement, ainsi que les différentes règles figurant sur le site Internet de la manifestation (www.tamudabayecotri.com).
3. Respecter sans réserve le règlement de compétition disponible dans le guide d'athlète.
4. Respecter sans réserve les mesures de protection mises en place par l'organisateur en raison de la situation sanitaire en cours ; en fonction des règles fixées par les autorités responsables, celles-ci pourraient être amenées à évoluer jusqu'au dernier moment. Se soumettre aux contrôles antidopage, possibles en tout temps. Décharger de toutes responsabilités le Comité d'organisation et les bénévoles du TBET en cas d'accident, de dégradation, de perte et/ou de vol de matériel.
5. Être en parfaite santé et préparé pour prendre part au TBET et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du triathlon.
6. Porter sa puce de chronométrage pendant toute la durée de l'épreuve et la rendre une fois la ligne d'arrivée franchie. En cas d'oubli, le participant s'engage à la renvoyer par poste au TBET dans les 5 jours suivant la course. Les puces non restituées seront facturées au prix de 100 DHs /pièce.
7. Être titulaire d'une assurance contre les dégâts naturels en cas de dégâts sur son matériel dû à tout élément naturel (orage, grêle, etc.) ou accepter de les prendre à sa charge et ce même si le matériel en question est dans une zone sécurisée par l'organisateur. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun et l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages.
8. Adopter une attitude respectueuse de l'environnement avant, pendant et après la course et utiliser les espaces prévus pour le tri des déchets. Le (la) concurrent(e) ne pourra pas participer si il (elle) ne possède les équipements requis (combinaison natation si requise, casque dur, etc.) Voir la liste du matériel dans le guide d'athlète.
9. En cas d'annulation / Report de l'édition à une date ultérieure par force majeure ; tous les participants déjà inscrits sont automatiquement transférés à la nouvelle date.

10. ASSURANCE ANNULATION Assuré : toute personne qui a souscrit la garantie annulation conjointement à son inscription au TBET (en cochant la case correspondante sur le formulaire d'inscription) Objet de l'assurance : garantir à l'assuré le remboursement de ses frais d'inscription au TBET dès lors qu'il a été obligé d'annuler sa participation pour différentes raisons.

Le remboursement des frais d'inscription se fera à 100% hors frais d'annulation **jusqu'à J-7 date de l'événement.**

Concernant les hébergements, les conditions d'annulation en cas de souscription à une assurance annulation sont les suivantes :

- Jusqu'à 10 Avril 2024 : Remboursement à 100%.
- Du 10 au 28 Avril 2024 : 50% remboursés.
- Du 28 Avril au 09 Mai 2024 : 25% remboursés.
- A partir du 10 Mai 2024 : Aucun remboursement n'est effectué.

11. Si aucune assurance annulation n'a été contractée lors de l'inscription en ligne, aucun remboursement ne sera effectué par l'organisateur (et ce même sur présentation d'un certificat médical).

12. Le transfert de dossard est possible jusqu'au 12 Avril 2024. Aucun changement ne sera possible après cette date. Le remboursement (Frais inscription – Frais administratif 100 DH) de la personne cédant son dossard sera effectué une fois l'inscription de la personne remplaçante effectuée. L'inscription se fait selon le tarif en cours.

13. Il est permis de passer à une autre course, s'il y a encore des places disponibles dans cette course jusqu'au 26 avril 2024. La modification a un frais administratif de 100 Dhs, après le 26 Avril 2024, les changements ne sont pas autorisés. Si la modification est pour une course avec des frais d'inscription plus élevés, la modification sera assujettie au paiement de la différence de valeur à la date de la modification. Si le changement concerne une course avec des frais d'inscription inférieurs, il n'y aura pas de remboursement de la différence ;

14. Le retrait des dossards s'effectue de manière personnelle, vous ne pouvez retirer de dossard pour des tierces personnes.

Pour les non licenciés FRM TRI, un pass journée doit être réglé avant le retrait du dossard (100 DH pour les distances 80 km expérience et Jbala Tri et 50 Dh pour l'olympique et sprint).

15. Le participant autorise le TBET à stocker et publier des données personnelles (liste de départ, résultats, etc.) et à publier les photos prises durant la manifestation, que ce soit sur son site Internet, ses visuels promotionnels ou tout autre support de la manifestation. En cas de désaccord, le participant avertira l'organisateur par écrit (courriers électroniques acceptés) au plus tard le jour de la manifestation.

16. Autorise l'organisateur à l'ajouter à la liste d'envoi de la newsletter de l'événement. En cas de désaccord, le participant avertira l'organisateur par écrit (courriers électroniques acceptés) au plus tard le jour de la manifestation ou se désabonnera directement sur le lien figurant en bas de la newsletter.